RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 06291
Numéro SIREN : 524 958 550
Nom ou dénomination : CONVERGENCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2017 sous le numéro de dépôt 4670

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
3 FEV. 2017
DEPOT N° 4670

CONVERGENCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 7.649.406 Euros
Siège social : 7 rue du Bois – 92600 ASNIERES
RCS Nanterre 524 958 550
(ci-après « **la Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 JANVIER 2017

Extrait certifié conforme par le Président du Directoire Patrice Ramnout

Le vingt-six janvier deux mille dix-sept à dix heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la Société sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre remise en main propre en date du 11 janvier 2017. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Commissaire aux comptes absent à l'assemblée :
Madame Catherine Ségaliny, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Alain Delhomme préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

La société DRAP représentée par son Président Monsieur Patrice Ramnout présent et acceptant, représentant tant par elle-même que comme mandataires le plus grand nombre de voix est appelée comme scrutateur.
Monsieur Alain Delhomme, déjà président de séance décline la proposition d'être scrutateur.
Madame Charlotte Delhomme décline la proposition d'être scrutateur.
Mélanie Ramnout, présent et acceptant, représentant par elle-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix suivant la chaîne ci-dessus déroulée, est appelée comme scrutateur.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Quentin Ramnout.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 7.649.406 actions soit la totalité, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°4670 en date du 03/02/2017

délibérer.

Le Président dépose alors que le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée sous la forme courrier remis en main propre à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport présenté par le Directoire ;
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande ;
- le projet de texte de la résolution soumise à l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée que ces documents ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- nomination de Madame Mélanie Ramnout en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Charlotte Delhomme démissionnaire ;
- fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de surveillance.

Lecture est ensuite donnée du rapport présenté par le Directoire.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Plusieurs échanges de vues ont lieu.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du directoire, prend acte de la démission de Madame Charlotte Delhomme de sa fonction de membre du Conseil de surveillance et décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, pour une durée de six années, qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- **Madame Mélanie Ramnout**, née le 30 septembre 1983 à Saint Germain-en-Laye, de nationalité française, demeurant 17 rue des Maris, 92500 Rueil Malmaison.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Mélanie Ramnout a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remplir toutes les conditions requises pour les exercer. Elle remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne.

DEUXIEME RESOLUTION

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.